



Actes des JNL 2012 - Besançon
Les éditions LUX viennent de publier les ACTES des JNL 2012. Ce guide a été envoyé à tous les congressistes.

Pour le commander, [cliquez ici](#)

Par ailleurs, les vidéos de conférences non présentées dans les actes seront en ligne dans les prochains jours sur le site de l'AFE : les tables rondes sur l'éclairage intérieur et sur l'éclairage extérieur, ainsi que la présentation de MM. Jung et Feld
« **Strasbourg sous LED : les quais de l'III** »
[Cliquez ici pour y accéder](#)



Les Brèves de l'AFE - n° 102

Du 16 au 31 janvier 2013

Revue de presse

Il s'agit d'un relevé de ce qui a été vu dans la presse écrite autre que la revue LUX ou sur le web. Elle n'exprime pas le point de vue de l'AFE. Si vous souhaitez réagir sur un article, écrivez-nous à afe@afe-eclairage.com.fr

Partenariat entre l'IUT de Béthune et l'AFE

Ce partenariat, qui a 34 ans cette année, porte sur la formation de futurs professionnels en éclairage intérieur ou extérieur, et vise à optimiser, dès le bac + 2, leur entrée dans la vie active.

« Le certificat de capacité en éclairage est d'ailleurs délivré dans certaines entreprises à l'issue de la formation assurée par l'AFE elle-même. »

Lors de la dernière remise des diplômes, M. François Maeght, notamment successeur de M. Vandeplancke pour l'enseignement lié à l'éclairage, s'est vu remettre la médaille Augustin Fresnel de l'AFE.

EsprIUT - Janvier 2013

Eclairage intérieur : à penser dès la conception du bâtiment

Un espace intérieur est, le plus souvent, délimité par les six surfaces que forment le sol, le plafond et quatre murs. Ce n'est qu'avec la lumière que cet espace prend sa dimension.

Selon sa conception, et couplé avec le revêtement des surfaces, l'éclairage peut donner plus de volume, créer des liaisons entre les zones, ou, au contraire, les séparer.

L'orientation du bâtiment est capitale, afin d'utiliser au mieux la lumière naturelle, utile aux activités diurnes. Pour la privilégier au mieux, il faut prendre en compte cet aspect dans la conception du bâtiment dans son environnement : taille des ouvertures, formes, positions ; présence et influence de bâtiments voisins, etc. attention néanmoins à éviter l'éblouissement : la lumière naturelle, très irrégulière, peut atteindre des intensités très importantes

Une bonne gestion de l'éclairage artificiel suppose donc un régime diurne dépendant de l'apport en lumière naturelle, afin de toujours répondre au mieux aux besoins des utilisateurs.

Techni-Cité - 08.01.2013



Centenaire de la CIE et Midterm en avril 2013

« La Commission internationale de l'éclairage, créée en 1913 à Paris, retrouve ses terres d'origine pour fêter son centenaire du 12 au 19 avril prochain. L'événement devrait rassembler 450 personnes pour évoquer l'état de l'art dans le domaine de la lumière. »

[Le Moniteur](#) - 14.01.2013

Note de l'AFE : retrouvez toutes les informations sur cet évènement [en cliquant ici](#).

« Ampoules de Luxe »

L'émission de Guillaume Erner accueillait le 17 janvier dernier Elisabeth Chesnais - Que Choisir, Hervé Grimaud - Récyllum, Emmanuele Santangelo - Linealight et Christophe Bresson - Philips. Sur fond de retrait de la vente des lampes à incandescence comment aider les consommateurs à se retrouver dans les rayons ?

Trois solutions : les fluocompactes, les halogènes et les lampes à LED ; sachant que les lampes halogènes de classe énergétique C devraient être retirées du marché en 2016.

Des halogènes de classe B existent à ce jour, mais, en 2016, les lampes à LED devraient les concurrencer sérieusement.

Mme Chesnais (Que choisir) ne recommande pas les lampes LED de type spot, du fait de l'alerte sanitaire de l'ANSES sur les risques photobiologiques, « à partir du moment où les diodes sont apparentes ».

Concernant le prix, M. Bresson (Philips) annonce une baisse de prix rapide sur les lampes à LED ; Mme Chesnais enchérissant, précisant que les lampes à LED les moins chères aujourd'hui n'éclairent pas. Toujours sur les prix, M. Bresson explique le principe du coût global : intégrer dans le prix d'une lampe le coût de la consommation énergétique qu'elle induit sur sa durée de vie. Mme Chesnais précisant que les lampes plus économiques aujourd'hui, sont les fluocompactes, « mais à condition qu'elles durent » : la norme impose que 50 % des lampes d'un lot tiennent la durée de vie annoncée : « c'est laxiste ».

Un auditeur de témoigner de son acquisition, il y a 18 ans, d'une lampe fluorescente compacte qui fonctionne encore.

M. Santangelo nous apprend que la température de couleur d'un ciel bleu est de 12 à 20 000 K, et varie en fonction de l'heure et de la météo (la flamme d'une allumette : autour de 1 700 K, halogènes et filament classique : autour de 2 700 K). Plus on s'éloigne de l'équateur, et plus le marché est demandeur de sources à température de couleurs chaudes.

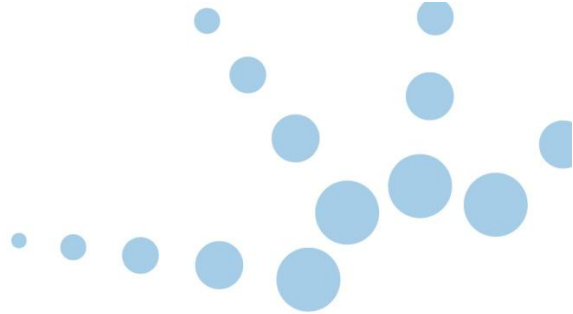
Concernant le recyclage des lampes, il permet de récupérer des matières premières et de préserver les ressources naturelles, tout en permettant le développement d'emploi en France. 96 % du poids des lampes récupérées par Récyllum dans ses 19 000 points de collecte servent à fabriquer des produits neufs.

Fin de l'émission sur les Oled, qui devraient se démocratiser dans le grand public d'ici 5 ans, et la bioluminescence, qui arrivera dans 25 ans : production de lumière à partir du vivant (des bactéries).

[France Inter](#) - 17.01.2013

Note de l'AFE : les trois technologies de lampe permettant le remplacement des lampes à incandescence sont présentées par l'AFE dans divers documents et supports, notamment : un flyer ([cliquez ici](#)), une courte vidéo ([cliquez ici](#)), dans le e-learning de l'AFE ([cliquez ici](#)), dont une version courte axée sur les seules lampes domestiques, accompagnée d'un guide pour l'éclairage de chaque pièce du logement et d'applications ludiques aidant l'internaute à mieux appréhender les technologies selon l'usage est [disponible ici](#).

Concernant les risques sanitaires évoqués ici : voir le point de vue de l'AFE « Enjeux sanitaires liés à la lumière LED », [en cliquant ici](#).



Villes et villages étoilés

216 communes françaises ont, aujourd'hui, le label « Villes et villages étoilés », de l'ANPCEN. Pour l'Association de défense de l'environnement et du ciel étoilé, « il ne s'agit pas de remettre en question la nécessité d'éclairer pour des besoins de sécurité ou d'agrément, ni de supprimer l'éclairage artificiel. »

AFP - 21.01 / L'Alsace / BatiWeb - 22.01 / La Nouvelle république - 29.02. 2013

Electricité : augmentation des consommations

La consommation brute d'électricité a augmenté de 2,1 % en 2012 par rapport à 2011, en raison d'une année plus froide. La production, elle, a baissé de 0,3 %.

20 minutes - 23.01.2013

Lampes à LED façon cubisme



« Déroutante d'aspect, cette ampoule fournit pour seulement 12 watts consommés, la puissance d'éclairage d'une ancienne ampoule 100 watts. » 1 800 lumens annoncés !

Créée par trois américains, qui récoltent actuellement des fonds pour ce projet, ces lampes pourraient être produites et commercialisées prochainement.

« Recherchant à la base un financement de 20.000 dollars, le projet en est déjà à près de 100.000 dollars de promesses de dons. »

[Sciences et Avenir](#) - 24.01.2013

Note de l'AFE : Design intéressant, certes, mais l'article annonce 1 800 lumens pour 12 W, soit une lampe à l'efficacité énergétique jamais vue : 150 lm.W⁻¹ (quand les meilleures aujourd'hui atteignent peut-être 80 à 90 lm.W⁻¹). Curieux d'ailleurs de ne prétendre qu'à une équivalence 100 W à incandescence (1 200 à 1 400 lumens environ) avec 1 800 lumens !

LED et Lucioles

Des physiciens de l'université de Namur se sont inspirés de la surface de l'exosquelette d'une luciole nord-américaine pour améliorer les performances de la puce. Des écailles inclinées de quelques degrés permettent de limiter au mieux la réflexion de la lumière émise vers l'intérieur de l'émetteur.

Les résultats ont montré que l'on obtient ainsi 55 % de lumière extraite en plus.

L'Usine Nouvelle - 24.01.2013

Recyclage des terres rares

Le chimiste belge Solvay, avec qui Rhodia a fusionné il y a un an, s'est lancé en 2012 dans le recyclage à grande échelle des terres rares. A l'aide de nombreux solvants, les terres rares sont extraites une à une en fonction de leur degré de solubilité.

Les lampes fluorescentes sont ainsi traitées : d'abord à Saint-Fons (Rhône), où les poudres luminophores sont purifiées, puis à La Rochelle, où les terres rares sont extraites et séparées.

Le process mis en place par l'industriel devrait permettre d'atteindre les 5 000 tonnes de production annuelle de terres rares à partir du recyclage de batterie et de lampes (via Récylum), plus que le quota que lui alloue la Chine (3 000 tonnes), qui contrôle entre 95 % du marché mondial des terres rares.

L'Usine Nouvelle - 24.01.2013

Note de l'AFE : Il s'agit d'un sujet extrêmement préoccupant pour l'éclairage, dans la mesure où les technologies fluorescence et LED sont utilisatrices de ces matières. Si la Chine détient 48 % des réserves mondiales de terres rares, elle approvisionne 97 % du marché ; les mines hors Chine produisant ces matières à des coûts bien plus élevés. Voir, pour mémoire, la déclaration du Syndicat de l'éclairage sur le sujet : [cliquez ici](#).

Extinctions des bâtiments non résidentiels

1^{er} juillet 2013 : « bureaux, magasins, ou encore façades de monuments devront être plongés dans le noir la nuit », excepté dans quelques zones touristiques de Paris, Lyon, Marseille « et 38 autres communes. »

Ce nouveau cap est fixé par un arrêté du ministère de l'écologie tout juste publié. Il ne vise ni les hôtels, ni l'éclairage public.

Dans les faits : extinction des façades à 1 h 00 au plus tard ; tout comme les vitrines de magasin, ou une heure après la fin de l'occupation de ces locaux" si celle-ci est plus tardive. Les éclairages intérieurs des locaux à usage professionnel devront eux aussi être éteints au maximum une heure après la fin de l'occupation, le contrôle revenant à la mairie dans la plupart des cas.

« Le ministère prévoit néanmoins des dérogations accordées par le préfet la veille des jours fériés, les illuminations de Noël, lors d'événements nocturnes locaux mais surtout "dans les zones touristiques d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente". »

Cette mesure permet, selon le ministère, d'économiser 2 TWh par an, soit la consommation électrique de 750 000 ménages, soit 0,4 % de la consommation énergétique française.

Le Syndicat de l'éclairage, qui estime la consommation totale de l'éclairage tertiaire à 37 TWh, a indiqué que, selon ses calculs, la baisse serait en fait de 0,5 TWh. Tout en saluant cet arrêté, le syndicat professionnel le juge « incomplet, appelant le gouvernement à "aller plus loin" en concrétisant des promesses formulées le mois dernier visant à favoriser les équipements électriques permettant d'économiser l'énergie. »

L'Usine nouvelle d'ajouter : « Surtout, selon les industriels, c'est "éclairer juste", de jour comme de nuit, qui permettrait d'économiser jusqu'à 16 TWh par an. Il faudrait bien sûr pour cela rénover l'éclairage des 800 millions de mètres carrés de bâtiments non résidentiels français. Le coût serait bien plus important que la simple et gratuite extinction des lumières, mais il ne serait pas forcément prohibitif. Sans changer lampes ou luminaires, des automatismes couplés à des capteurs permettent d'optimiser l'éclairage en fonction de l'activité et de l'éclairage naturel. "Au fond, ce n'est pas tant l'arrêté qui nous contrarie, c'est plutôt que les pouvoirs publics persistent à voir l'éclairage de façon binaire", confiait à L'Usine Nouvelle un industriel fin 2012. Jour, nuit... Là, c'est nuit. »

[Blog info Energie](#) - 29.01 / [AFP](#) / [Romandie News](#) / [France 3](#) / [Le Monde](#) / [Le Figaro](#) / [Libération](#) / [L'Express](#) / [RTL](#) / [Le Moniteur](#) / [20 minutes](#) / [Le Point](#) / [L'Usine Nouvelle](#) / [DirectMatin](#) / [La Croix](#) / [La Provence](#) / [La Voix du Nord](#) / [Paris Normandie](#) / [La Manche Libre](#) / [La Dépêche](#) / [Yahoo](#) / [Localtis](#) / [Nord Littoral](#) / [Nord Eclair](#) / [BatiActu](#) / [France Antilles](#) / [Courrier de l'Ouest](#) / [CorseMatin](#) / [Ariège News](#) / [OrangeActu](#) / [Planète](#) / [L'Internaute](#) / [Le Quotidien](#) / [Le Bery](#) / [La Rep.fr](#) / [La Montagne](#) / [Le Courrier Picard](#) / [Boursorama](#) / [Le Nouvel Obs](#) / [Sciences et Avenir](#) / [TV5 Monde](#) / [L'Yonne](#) / [Le populaire](#) / [Le JDC](#) / [L'Echo Républicain](#) / [Planet.fr](#) / [Challenges](#) / [L'essentiel](#) / [Actu-Environnement](#) - 30.01 / [Le Télégramme](#) / [Notre Planète](#) / [Maxisciences](#) / [Ciel et Espace](#) / [Boursier.com](#) / [Info de l'immo](#) / [Midi Libre](#) / [Le Moniteur](#) / [L'indépendant](#) / [Le quotidien de la Réunion](#) / [L'Aisne Nouvelle](#) - 31.01 / [La Quotidienne du Moniteur](#) - 01.02 / [Boursorama](#) / [La Gazette des Communes](#) - 4.02.2013

Arrêté du MEDDE sur l'extinction des bâtiments non-résidentiels

[...]

« Art. 1^{er} - Le présent arrêté s'applique aux installations d'éclairage des bâtiments non résidentiels, recouvrant à la fois l'éclairage intérieur émis vers l'extérieur de ces bâtiments et l'illumination des façades de bâtiments, à l'exclusion des installations d'éclairage destinées à assurer la protection des biens lorsqu'elles sont asservies à des dispositifs de détection de mouvement ou d'intrusion.

Art. 2 - Les éclairages intérieurs de locaux à usage professionnel sont éteints une heure après la fin de l'occupation de ces locaux.

Les illuminations des façades des bâtiments sont éteintes au plus tard à 1 heure.



Les éclairages des vitrines de magasins de commerce ou d'exposition sont éteints au plus tard à 1 heure ou une heure après la fin de l'occupation de ces locaux si celle-ci intervient plus tardivement.

Art. 3 - Les éclairages des vitrines de magasins de commerce ou d'exposition peuvent être allumés à partir de 7 heures ou une heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt. Les illuminations des façades des bâtiments ne peuvent être allumées avant le coucher du soleil.

Art. 4 - Les préfets peuvent déroger aux dispositions des deux derniers alinéas de l'article 2 la veille des jours fériés chômés, durant les illuminations de Noël, lors d'événements exceptionnels à caractère local définis par l'arrêté préfectoral et dans les zones touristiques d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente mentionnées à l'article L. 3132-25 du code du travail.

Art. 5 - L'irrégularité, au regard des prescriptions définies aux articles 2 à 4 du présent arrêté, du fonctionnement d'une installation lumineuse est constatée visuellement par l'autorité compétente mentionnée à l'article L. 583-3 du code de l'environnement.

Art. 6 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2013.

Art. 7 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française. »

Journal Officiel – 30.01.2013

Eclairage public et budget des communes

Montbéliard (300 habitants), sans être candidat au label des villes étoilées de l'ANPCEN, pratique l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit. Outre la question poétique de l'incidence de cette extinction sur le taux de natalité de la ville (il semble que les naissances soient plus nombreuses depuis peu), le maire met en avant les économies que cette extinction lui permet de réaliser : 3 000 € par an.

« Les dotations de l'Etat fondent comme neige au soleil » commente le maire ». Pire, on nous en remet sans cesse sur le dos », comme avec la réforme des rythmes scolaires dont le coût serait compris entre 100 et 150 € par élève selon l'élu. Il n'y a donc pas de petites économies : « les communes ont un mal fou à joindre les deux bouts ».

En cinq ans d'extinction, la ville n'a pas constaté d'augmentation des vols ou des dégradations.

L'Est républicain - 30.01.2013

Note de l'AFE : Si l'extinction provoque des naissances à Montbéliard, nous pouvons penser que plus de mères et d'enfants seront dans les rues le soir ou à la tombée de la nuit. Si une mère ou un enfant est hapé par un véhicule, les 3 000 € de monsieur le Maire ne seront que peu de choses face à ses difficultés !

Eclairage public : quelques chiffres

L'éclairage public représente

- 48 % de la consommation électrique des collectivités locales, soit 7 TWh sur le territoire. L'ADEME estime à 30 ou 40 % la perte d'énergie liée à une mauvaise qualité des équipements, surdimensionnement des sources ou vétusté des installations.
- 18 jours : c'est la durée moyenne des illuminations de Noël.
- 400 : c'est le nombre d'étoilement visible à l'œil nu dans la constellation de la grande ourse « En raison de la pollution lumineuse, seule une quarantaine reste visible aujourd'hui dans les zones les moins polluées ».

L'Est républicain - 30.01.2013

Note de l'AFE : Sans vouloir minimiser les impacts liés aux nuisances lumineuses, il est certains chiffres qui surprennent : 400 étoiles seraient visibles dans la constellation de la grande ourse à l'œil nu ? Alors que les astronomes savent bien que, dans l'ensemble du ciel nocturne sous nos latitudes, en conditions parfaites, 2 000 étoiles sont visible à l'œil nu. 400 semblent donc vraiment exagérées pour la seule grande ourse ; sans compter que cette constellation n'est pas toujours visible

dans son intégralité, car proche de l'horizon, et donc souvent cachée à moitié par la Terre elle-même. Cette position lui donne néanmoins, il est vrai, une sensibilité très importante aux nuisances dues à la lumière. L'éclairage public couvrant environ 8/1000^e du territoire français, soit environ 5 000 km², il reste encore beaucoup d'espace aux observateurs d'étoiles !

Arrêté extinctions

« Souvent pointé du doigt en Ile-de-France, le quartier de la Défense et ses milliers de bureaux. Mais, dans ce quartier, de grandes entreprises « ont des salariés qui travaillent souvent toute la nuit ».

Un représentant des commerces, Claude Boule, souligne que les exigences sont parfaitement compatibles avec l'activité d'un commerce, et que les économies sont très modestes. Mais « le message de Delphine Batho [...] est clair : outre les strictes économies de kWh, la loi vise aussi à faire changer les mentalités. »

Le Figaro - 31.01.2013

Arrêté extinctions : « Bataille de chiffres »

Le Syndicat de l'éclairage indique que, selon ses calculs, l'économie d'énergie liée à ce texte ne serait que de 0,5 TWh, contre 2 annoncés par le gouvernement.

Courrier picard - 31.01.2013

Note de l'AFE : on peut même estimer le chiffre du Syndicat de l'éclairage optimiste. Mais, outre la bataille de chiffres, le Figaro rappelle dans son article du 31 janvier que ce texte vise un changement des mentalités ; non pas sur le seul éclairage, mais sur l'ensemble des usages consommateurs d'énergie. Le rôle pédagogique de l'éclairage est souvent expliqué par le fait qu'il s'agit de la seule utilisation de l'énergie qui se voit directement et qui est manipulée par tous.

La phobie de la lumière allumée pendant la dernière guerre mondiale également, en période de bombardement aérien, est ancrée dans l'esprit collectif ; tout comme le symbole qu'a représentée l'extinction de l'éclairage public lors des chocs pétroliers. L'éclairage est toujours en première ligne, comme outil pédagogique pour chacun.

Actualité des partenaires de l'AFE



- CIE : Rythme de vie, rythme de lumière - Eclairage Intelligent - La ville la nuit

A l'occasion de son centenaire, la CIE organise à Paris une série de manifestations entre les 12 et 19 avril 2013. Plus de 400 participants et intervenants du monde entier sont attendus.

Informations, inscription, sponsoring sur le site de l'évènement. [Cliquez ici](#).

- **Accès aux newsletters de la CIE** : [cliquez ici](#)

- **EDF - Newsletter Commun'Idée** : retrouvez le numéro de janvier 2013 [en cliquant ici](#)

- **LiTG** : la consœur allemande de l'AFE organise une manifestation « Lumière et qualité de vie » les 23 et 24 avril 2013, dans la ville de Weimar. Les conférences porteront sur l'éclairage public, les LED, les économies d'énergie, la qualité de lumière ainsi que sur les subventions dans le cadre des projets. [Cliquez ici](#) pour obtenir plus de renseignements.



LITG-Tagung LiLe 2013 – Licht- und Lebensqualität
23. bis 24. April 2013 in Weimar



Prochaines manifestations AFE ([cliquez ici](#) pour accéder directement au calendrier en ligne)

15 mars 2013

Lieu : Change (53)

Manifestation : Journée technique « Eclairage extérieur et évolution du code du travail »

AFE Ouest Atlantique

[Pour plus de renseignements, cliquez ici](#)

26 mars 2013

Lieu : Blois

Manifestation : Conférence sur l'éclairage public

AFE Val de Loire

Plus de renseignements à venir

11 avril 2013

Lieu : Les Andelys

Manifestation : Conférence sur la technologie LED

AFE Normandie

Plus de renseignements à venir

12 au 19 avril 2013

Lieu : Paris

Manifestation : Centenaire de la CIE

CIE-France / AFE Nationale

[Pour plus de renseignements, cliquez ici](#)

13 juin 2013

Lieu : Paris

Manifestation : Assemblée générale

AFE Nationale

1^{er} semestre 2013 (date à venir)

Lieu : Nantes

Manifestation : Formations AFE « Base en éclairage intérieur » et « Base en éclairage extérieur »

AFE Ouest Atlantique

Plus de renseignements à venir

1^{er} semestre 2013 (date à venir)

Lieu : Strasbourg - Centre d'Ophtalmologie

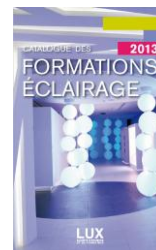
Manifestation : Conférence « Eclairage et santé »

AFE Est

Plus de renseignements à venir

Brèves en passant (N'hésitez pas à nous faire part d'informations généralistes ou d'évènements à venir afin d'alimenter cette rubrique)

- **Le programme 2013 des formations AFE** est disponible : [cliquez ici](#)



- **Nouvelle revue LUX** : La revue de l'éclairage a vu sa formule évoluer il y a un an. Retrouvez le sommaire du dernier numéro en ligne, ainsi que de nombreuses autres informations : [cliquez ici](#)

- **Règlement 1194/2012** : le 14 décembre 2012 était publié au Journal officiel de l'Union européenne [le règlement 1194/2012](#), concernant l'écoconception des lampes dirigées, des lampes à LED et des « équipements correspondants » dans le cadre de la directive européenne 2009/125/CE, dite ErP.

Troisième volet des règlements ErP (après celui sur l'élimination des lampes à incandescence et celui sur l'éclairage professionnel avec, notamment l'élimination des ballons fluorescents en 2015), ce texte impose aux produits visés des critères d'efficacité énergétique et de performances, ainsi que des marquages et mises à disposition d'informations sur internet. Principales mesures : élimination des lampes à incandescence classique PAR et R entre 2013 et 2014, ou encore l'élimination probable des lampes GU10 halogènes en 2016.

[Retrouvez ici](#) le Point info AFE fait aux JNL 2012 sur ce sujet, avec de nombreux détails sur cette importante mesure (*accès aux seuls membres AFE*).

- **Séminaire Villes durables et intelligentes** : l'ambassade d'Australie organise ce séminaire le 26 février 2013 de 9 h 15 à 16 h 00 à Paris. Ce séminaire s'adresse aux Directions Générale et Développement des entreprises françaises désireuses de comprendre les opportunités d'investissement dans le secteur des produits ou services pour améliorer la vie en ville et notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Contacts et renseignements : [cliquez ici](#).

- **Création de Lighting Europe** : suite à la fusion du CELMA et d'ELC, la nouvelle association européenne des fabricants de matériels d'éclairage vient d'élire son premier président : Dietmar Zembrot, directeur général de Trilux. Les membres de Lighting Europe emploient 100 000 personnes en Europe, et réalisent un chiffre d'affaires de 20 milliards d'euros. Jean-Michel Trouis, président du Syndicat de l'éclairage, a été élu au board de l'Association. L'objet de Lighting Europe est de « promoting efficient lighting practices for the benefit of the global environment, human comfort, and the health and safety of consumers ».



[LED magazine](#) - 05.02.2013

- **London Light Show** : jusqu'au 28 avril 2013, la Hayward Gallery à Londres propose la première exposition entièrement consacrée à la lumière du Royaume-Uni. 35 installations et sculptures sont présentées au public. [Plus d'information ici](#).

Association française de l'éclairage • Loi 1901

17, rue de l'Amiral Hamelin • 75783 PARIS Cedex 16 • Tél : +33 (0)1 45 05 72 00 • Fax : +33 (0)1 45 05 72 70
Site internet : www.afe-eclairage.com.fr • e-mail : afe@afe-eclairage.com.fr